



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Florent SEYRAL

SERVICE SPORT SANTE

N°D2024-46-CISPD

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES FEMMES DANS LE CADRE DES ACTIONS CISPD 2024

Vu l'article L. 5211-10 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°A2020-17-CISPD en date du 22 juillet 2020, fixant la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024A-14-CISPD en date du 15 février 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a validé les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'il est nécessaire de régler le partenariat avec la Maison des femmes de Villeneuve-sur-Lot pour le bon déroulement des actions : permanence de Montayral et sensibilisations aux violences sexistes ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,**

- 1°) – De signer la convention de partenariat avec la maison des femmes ;
- 2°) – De verser à la maison des femmes le montant correspondant aux prestations réalisées ;
- 3°) – Atteste que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 février 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 27 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com